



Appel intersyndical souffrance au travail :

Rassemblement devant le rectorat mercredi 6 novembre 2019 à 14 h

Jeudi 3 octobre, les personnels ont rendu hommage à Christine Renon, avec dignité et détermination. A travers cette importante mobilisation, tous et toutes ont voulu dénoncer des conditions de travail dégradées et l'accroissement de la souffrance au travail. *Burn out*, propos suicidaires, alertes ou tentatives de suicides arrêts pour dépression, épuisement, perte de sens, démissions ... Les manifestations de la souffrance au travail se généralisent et elles concernent tou.te.s les collègues : directeurs et directrices d'écoles, professeurs, AESH, personnels administratifs, vies scolaires...

Enseigner est un exercice professionnel qui demande une grande implication personnelle. C'est un métier épuisant, éprouvant. Lorsque se manifeste un « management » agressif, *New public management* ou *New school management* (puisant ses racines dans le privé avec les résultats que l'on connaît dans l'affaire France TELECOM), un management qui vise à déstabiliser les repères professionnels, à imposer des injonctions hiérarchiques contradictoires et fluctuantes, des réformes incessantes et opposées, une pression aux résultats ; alors les personnels sont placés par l'organisation du travail voulue par l'Institution elle-même dans une situation intenable. Le travail est empêché, et les personnes en pâtissent.

La loi de transformation de la Fonction Publique, qui va accentuer ces dérives, doit être abrogée.

L'Education Nationale n'assume pas son devoir de protection de la santé physique et morale de ses personnels, conformément au statut et au code du travail. La médecine préventive est réduite à la portion congrue. Faire reconnaître les accidents de travail relève parfois du parcours du combattant

Les organisations syndicales demandent aux directeurs départementaux, au recteur, au ministre, de prendre la mesure de la gravité de cette situation et de prendre les mesures qui s'imposent pour que la professionnalité et l'implication des personnels soit reconnue, respectée et encouragée à tous les niveaux.

Cela suppose de mettre fin immédiatement à des situations d'autoritarisme et de harcèlement moral qui sont clairement identifiées, tant dans des circonscriptions du premier degré que dans des établissements du second degré ou dans des services administratifs.

Cela suppose d'exiger des cadres de l'Education Nationale un soutien franc et effectif aux personnels confrontés aux difficultés quotidiennes, en particulier avec l'application systématique de l'article 11 du statut sur la protection du fonctionnaire.

Cela suppose de renoncer à la suppression des CHSCT et à la marginalisation du paritarisme, piliers de la démocratie sociale dans notre Institution et instances ayant fait la démonstration de leur pertinence dans la prévention, l'alerte et la régulation des difficultés sociales et professionnelles.

Cela suppose de mettre en œuvre une véritable politique de santé au travail et de recruter des médecins de prévention pour répondre aux besoins des personnels et appliquer la réglementation, notamment s'agissant de la visite quinquennale.

Cela suppose enfin de mener des politiques publiques propices à un enseignement de qualité pour toutes et tous, permettant la baisse générale des effectifs par classe, le remplacement des personnels absents, la restauration des RASED complets dans les écoles, le maintien d'équipes pluri-professionnelles permettant une prise en charge complète des questions de jeunesse (psychologues E.N, conseillers principaux d'éducation, assistantes sociales, médecins scolaires, personnels d'accompagnement, personnels de vie scolaire ...).

Mercredi 6 novembre 2019, le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ministériel est réuni en séance extraordinaire avec pour seul point à l'ordre du jour "la prévention des actes suicidaires des personnels des services, établissements et écoles de l'éducation nationale", suite au suicide de Christine Renon.

L'intersyndicale appelle à un large rassemblement devant le rectorat mercredi 6 novembre 2019 à 14 h